

Unité bi-départementale Charente et Vienne  
43, rue du Docteur Duroselle  
16000 Angoulême

Angoulême, le 14/05/2024

La préfète de la Charente

à

Monsieur le Directeur  
Société PLACOPLATRE  
Usine de Cherves-Richemont  
13, Route du Mandras  
16370 Cherves-Richemont

## **Donner acte au titre des activités réalisées sous la rubrique 2791 – bénéfice de l'antériorité**

Affaire suivie par : Brice POULIQUEN  
Courriel : brice.pouliquen@developpement-durable.gouv.fr  
Références : 2024\_721\_UbD16-86\_Env16  
Code AIOT : 0007201450

**Objet :** Bénéfice de l'antériorité au titre de la rubrique 2791 – traitement de déchets de plâtre / de gypse provenant de l'extérieur de l'établissement

Monsieur le Directeur,

Suite au changement de la nomenclature ICPE relative aux activités « déchets » datant d'avril 2010 (création des rubriques 27XX) et par courrier du 07/04/2011, votre société a transmis une demande de bénéfice des droits acquis, en application de l'article L.513-1 du code de l'environnement, pour les activités de traitement de déchets non dangereux (rubrique 2791) déjà réalisées au sein de votre établissement de Cherves-Richemont.

En effet, votre établissement exerce des activités de traitement de déchets à base de plâtre / de gypse provenant d'entités productrices extérieures. Vous procédez à des opérations d'entreposage de ces déchets externes pour lesquelles vous êtes classé sous la rubrique 2716 en vue de procéder à des opérations de tri de ces déchets.

En revanche, les opérations de traitement des déchets mélangés provenant des entités extérieures suscitées et des rebuts de production de votre établissement de Cherves-Richemont, relèvent d'un

classement sous le régime de l'Autorisation au titre de la rubrique 2791 compte tenu d'une rupture de l'intégrité des déchets réceptionnés sur site en vue de leur traitement in situ.

**Après examen de votre déclaration d'antériorité, l'inspection prend acte du classement de votre établissement sous la rubrique 2791 sous le régime de l'Autorisation à hauteur d'un niveau d'activité de 120 t/j.**

**La mise à jour du tableau de classement de votre établissement, en vue d'intégrer la rubrique 2791, sera réalisée à l'occasion d'une prochaine actualisation des prescriptions de l'autorisation préfectorale dont vous disposez pour l'exploitation de vos installations.**

Pour ce faire, je vous saurai gré de me transmettre les éléments suivants concernant les activités relevant de la rubrique 2791 déjà exercées sur votre site sous un mois :

- le bilan des quantités de déchets admises annuellement sur site depuis 2011 (détailler la zone de chalandise pour chaque apport de déchets) en vue d'être traitées sur le site de Cherves-Richemont ;

- l'organisation mise en place au sein de l'établissement pour garantir l'apport de déchets uniquement non dangereux (mise en place de fiches d'identification préalables avec chacun des producteurs, de certificats d'acceptation préalables, de contrôles à l'arrivée sur site de la conformité du lot de déchets à admettre...);

- la justification du respect des dispositions réglementaires opposables aux activités relevant de l'autorisation pour la rubrique 2791, à savoir celles de l'arrêté ministériel du 22/12/2023 relatif à la prévention du risque d'incendie au sein des installations soumises à autorisation au titre des rubriques 2710 (installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial), 2712 (moyens de transport hors d'usage), 2718 (transit, regroupement ou tri de déchets dangereux), 2790 (traitement de déchets dangereux) ou 2791 (traitement de déchets non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en considérant votre installation comme existante au sens de l'arrêté. D'autres arrêtés s'appliquent à votre établissement (celui du 04/10/2010 modifié...)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la préfète de la Charente et par délégation,  
e responsable de la subdivision environnement industrielle  
pour la Charente,

A blue ink signature, appearing to be 'Eric LOISEL', written in a cursive style.

Eric LOISEL